

Moins de licences sportives dans les Hauts-de-France

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 171 • Avril 2024



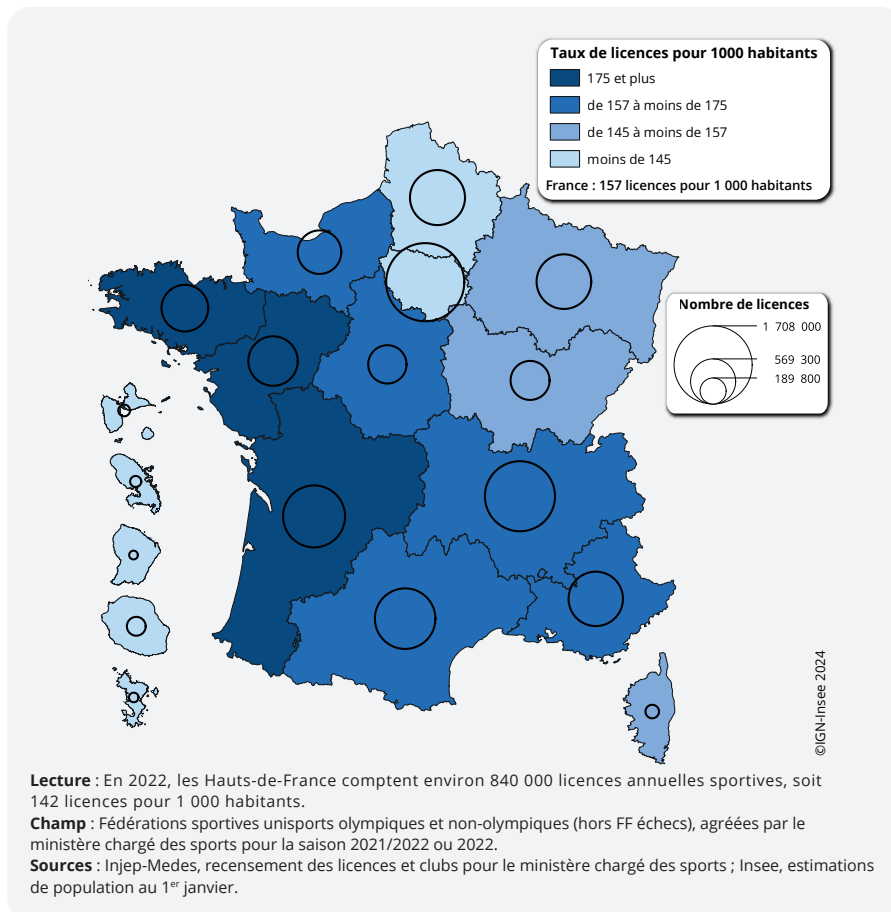
En 2022, les habitants des Hauts-de-France détiennent environ 840 000 licences annuelles sportives délivrées par 8 300 clubs. Avec 142 licences pour 1 000 habitants, la pratique en club est moins répandue qu'au niveau national et place ainsi la région en dernière position de France de province. Les sports les plus prisés sont le football, le tennis et l'équitation. La région se distingue en détenant un tiers des licences nationales de hockey et de char à voile. Plus de la moitié des licences sont délivrées à des jeunes de moins de 20 ans. Quel que soit l'âge, les hommes possèdent plus des deux tiers des licences, cependant la proportion de femmes progresse légèrement. Ces dernières apprécient davantage l'équitation alors que les licences masculines se concentrent dans le football. Comme au niveau national, le nombre de licences sportives dans les Hauts-de-France fléchit de 0,3 % en 5 ans. Le rugby connaît pourtant un regain d'intérêt, surtout dans la région avec 20 % de licences en plus.

Les jeux olympiques d'été débiteront en France le 26 juillet 2024. Les épreuves se dérouleront non seulement à Paris, mais aussi dans toute la France, jusqu'au 11 août. Les Hauts-de-France accueilleront les matchs de qualifications de basketball et les phases finales de handball à la Decathlon Arena - Stade Pierre Mauroy à Villeneuve d'Ascq dans le Nord.

Inscrite dans le plan national de santé publique « Priorité Prévention » afin de lutter contre l'accroissement de la sédentarité, la « Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 » vise à améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie. De plus, pour la première fois depuis 1977, en lien avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, le label « Grande Cause Nationale » est attribué à la promotion de l'activité physique et sportive en incitant les Français à bouger 30 minutes chaque jour.

Selon l'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS), quatre français âgés de 15 ans ou plus sur cinq déclarent avoir exercé une activité physique ou sportive au moins une

► 1. Nombre et taux de licences pour 1 000 habitants par région en 2022



fois au cours de l'année 2020. Dans les Hauts-de-France, cette pratique, qu'elle soit occasionnelle ou régulière, est aussi fréquente (77 %). En revanche, seuls 61 % des habitants de la région pratiquent une activité au moins une fois par semaine, une part plus faible qu'au niveau national (65 %) ► **encadré 1**.

La plupart des activités physiques ou sportives se font de manière autonome en dehors de toute structure. À l'inverse, certains sports s'organisent autour de fédérations qui délivrent des **licences** sportives, nécessaires pour participer à des compétitions officielles. Parmi les 119 fédérations françaises agréées, 89 sont des **fédérations unisports** (hors échecs), dont 35 concernent des sports olympiques ► **encadré 2**.

Un taux de licences inférieur au niveau national

En 2022, les 8 300 clubs des Hauts-de-France délivrent environ 840 000 licences annuelles sportives, soit 142 licences pour 1 000 habitants, contre 157 en France ► **figure 1**. La région se place ainsi en dernière position de France de province, devant l'ensemble des DOM et l'Île-de-France (139), et derrière la Corse (146) et le Grand Est (150).

Plus d'un quart des licences prises dans le football

Comme au niveau national, les sports les plus prisés dans la région sont le football, le tennis, l'équitation, le basketball et le judo (et ses disciplines

associées) ► **figure 2**. Plus d'une licence sur quatre (28 %) concerne le football, une part nettement plus importante qu'en France (20 %). Le tennis se classe en 2e position, avec seulement 8,5 % des licences régionales (9,8 % au niveau national), et l'équitation occupe la 3e marche du podium avec 7,9 % de licences, contre 6,4 % en France.

Peu de licences dans l'Aisne et le Pas-de-Calais

Les habitants de l'Aisne et du Pas-de-Calais détiennent moins souvent une licence sportive qu'au niveau régional ► **figure 3**. Si le taux de licences dans le Nord est similaire au taux régional, seuls ceux de la Somme et l'Oise le dépassent. Les Isariens sont d'ailleurs les seuls à autant pratiquer une discipline sportive sous licence qu'à l'échelle nationale.

Le football reste en première place dans tous les départements. Les habitants du Pas-de-Calais le pratiquent davantage (33 % des licences dans le football, contre 28 % à l'échelle régionale). De plus, le tennis n'apparaît qu'en 4e position dans ce département, devancé par l'équitation et le basketball. Dans l'Aisne, les trois principales fédérations restent les mêmes qu'au niveau régional, mais l'équitation surpasse le tennis.

Une part plus importante de licences en hockey et en char à voile dans la région

Les habitants de la région détiennent un tiers des licences nationales de hockey (sur gazon ou en salle) et de char à voile (respectivement 36 % et 33 %) ► **figure 4**. Le Nord est le département comptant le plus de licences de hockey (4400), suivi des Hauts-de-Seine (1 100). Avec une pratique nécessitant généralement la présence de plages de sable, le Pas-de-Calais est le premier département de France pour le nombre de licences de char à voile (360), suivi par les départements de la Vendée (210) et du Calvados (190).

Au sein des Hauts-de-France, la Somme dispose d'un sport collectif uniquement présent dans le département, appelé ballon au poing, comptant 540 licences. La longue paume est la seconde activité sportive locale, avec 760 licences dans le département, et une centaine détenue par des habitants de l'Oise et l'Aisne.

Le javelot tir sur cible est également un jeu populaire du nord de la France. Parmi les 710 licences régionales, les habitants du Pas-de-Calais en détiennent 530, les autres licenciés résidant dans le Nord et la Somme.

Encadré 1 : Les personnes sans emploi pratiquent moins souvent une activité sportive

Selon l'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives, qu'elle soit autonome ou encadrée, l'exercice d'une activité sportive chez les 15 ans ou plus diffère selon le profil des personnes. Elle est moins fréquente dans les Hauts-de-France chez les femmes (71 % contre 83 % chez les hommes). Les personnes de 50 ans et plus réalisent moins souvent des séances de sport (63 %) alors qu'elles sont neuf sur dix en deçà de 50 ans. De même, les moins diplômés (sous le bac) s'adonnent moins au sport (69 %). Les personnes en emploi pratiquent plus souvent un sport (87 %), notamment celles occupant un poste de cadre ou une profession intermédiaire par rapport aux employés et aux ouvriers.

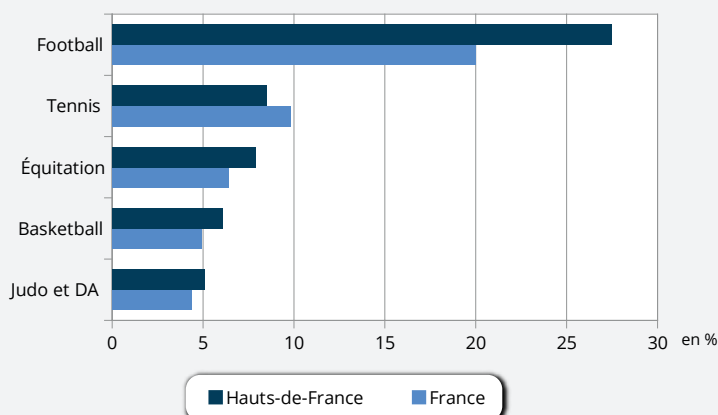
Encadré 2 : Près de neuf licences sur dix concernent un sport olympique

Les 35 fédérations olympiques (sources) comptent 743 400 licences dans les Hauts-de-France, soit 88 % de l'ensemble des licences régionales unisports (84 % en France).

En rapportant à la population, la région compte alors 124 licences olympiques pour 1 000 habitants, contre 132 au niveau national. Les licences régionales se concentrent davantage dans les fédérations olympiques qu'en Corse, en Île-de-France et dans les DOM où le taux est plus faible.

Les éléments préparatoires à cette publication ont été réalisés dans le cadre d'une collaboration entre l'Insee et l'Injep. L'Injep, à travers sa mission des enquêtes, des données et études statistiques (Medes), constitue le service statistique ministériel (SSM) responsable des champs de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport.

► 2. Top 5 des fédérations comptant le plus de licences en 2022



Note : La fédération de judo et disciplines associées (DA) est composée du ju-jitsu, kendo, iaidō, sport chanbara, jōdō, naginata, kyūdō, sumo et taïso.

Lecture : En 2022, dans les Hauts-de-France, 28 % des licences concernent le football, contre 20 % en France.

Champ : Fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques (hors FF échecs), agréées par le ministère chargé des sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

Source : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des sports.

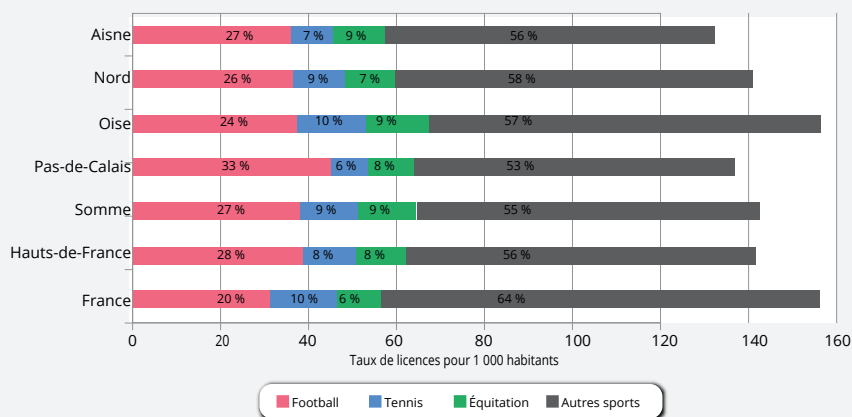
Moins de licences chez les femmes à tout âge

Parmi l'ensemble des licences, plus de la moitié (54 %) sont détenues par des jeunes de moins de 20 ans et seulement 11 % par des personnes de 55 ans ou plus. Quel que soit l'âge, le taux de licences pour 1 000 habitants chez les hommes demeure bien supérieur à celui des femmes ► **figure 5**. En effet, avec 31 % de licences féminines en région et 33 % en France, les femmes détiennent moins souvent une licence sportive en 2022, notamment dans le Pas-de-Calais (30 %). L'Oise compte davantage de femmes au sein de ses fédérations (33 %). Cependant, leur part progresse légèrement depuis 2017 (respectivement +1,7 point en région et +1,5 point en France), notamment dans le rugby (+5,6 points contre +4,2 points au national) et le judo (+2,8 points contre +3,3 points).

Les sports les plus pratiqués changent selon l'âge et le sexe. Ainsi, parmi les filles de moins de 5 ans détenant une licence, 30 % font de la gymnastique. À partir de 5 ans et jusqu'à 54 ans, le sport en fédération le plus prisé chez les femmes est l'équitation, puis laisse place, à partir de 55 ans, à la randonnée pédestre.

Pour les garçons de moins de 5 ans, près d'une licence sur trois appartient à la fédération de judo. De 5 à 69 ans, le football reste le sport le plus pratiqué. À partir de 70 ans, la pratique du golf prend de l'ampleur et se place en tête.

► 3. Taux de licences pour 1 000 habitants par département des Hauts-de-France en 2022 et répartition par fédération



Lecture : En 2022, le taux de licences pour 1000 habitants dans l'Aisne est de 132. Parmi l'ensemble des licences, 27 % des licences dans l'Aisne appartiennent à la fédération de football.

Champ : Fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques (hors FF échecs), agréées par le ministère chargé des sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

Sources : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des sports ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier.

► 4. Fédérations avec la plus forte concentration de licences dans les Hauts-de-France en 2022

Fédération	Nombre de licences régionales	Part de la région dans les licences nationales (en %)	Départements de la région avec le plus de licences
Ballon au poing	541	100,0	Somme
Javelot tir sur cible	711	99,4	Pas-de-Calais
Longue paume	893	98,6	Somme
Hockey	5 840	36,2	Nord
Char à voile	472	32,7	Pas-de-Calais

Lecture : En 2022, les Hauts-de-France compte 541 licences dans la fédération de ballon au poing soit 100 % des licences nationales, les habitants de la Somme détenant la plus grande part de licences dans ce sport.

Champ : Fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques (hors FF échecs), agréées par le ministère chargé des sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

Source : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des sports.

► 5. Palmarès des fédérations les plus prisées par sexe et tranche d'âge dans les Hauts-de-France en 2022

	Femmes			Hommes						
	Taux pour 1000	Sport le plus pratiqué	Part en %	Sport en 2 ^e rang	Part en %	Taux pour 1000	Sport le plus pratiqué	Part en %	Sport en 2 ^e rang	Part en %
Moins de 5 ans	56,7	Gymnastique	30,2	Équitation	23,1	58,8	Judo et DA	32,0	Gymnastique	13,4
5 à 9 ans	341,3	Équitation	20,6	Gymnastique	11,8	562,9	Football	38,3	Judo et DA	11,7
10 à 14 ans	320,2	Équitation	25,1	Football	9,4	545,2	Football	41,8	Tennis	9,2
15 à 19 ans	151,5	Équitation	28,1	Football	11,3	296,9	Football	44,4	Basketball	9,0
20 à 34 ans	67,2	Équitation	27,8	Football	13,0	190,6	Football	47,7	Tennis	7,6
35 à 54 ans	52,4	Équitation	14,1	Tennis	11,9	159,1	Football	32,1	Tennis	10,8
55 à 69 ans	34,2	Randonnée Pédestre	23,0	Golf	14,5	94,3	Football	12,8	Golf	12,2
70 ans et plus	13,3	Randonnée Pédestre	36,8	Golf	18,4	55,0	Golf	17,9	Tir	11,7

Note : La danse n'apparaît pas dans les sports les plus pratiqués en fédération puisqu'elle ne se pratique généralement pas sous licence.

Lecture : dans la région, le taux de licences pour 1000 filles âgées de moins de 5 ans est de 56,7 en 2022. Parmi celles détenant une licence, 30,2 % pratiquent la gymnastique et 23,1 % l'équitation.

Champ : Fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques (hors FF échecs), agréées par le ministère chargé des sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

Sources : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des sports ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier.

Baisse du nombre de licences malgré une hausse marquée dans le rugby

Comme au niveau national, le nombre de licences sportives dans les Hauts-de-France fléchit de 0,3 % entre 2017 et 2022, notamment dans les départements de l'Aisne (-7,1 %) et de l'Oise (-3,4 %). À l'inverse, la Somme connaît la plus forte augmentation de la région (+2,7 %). Les départements du Nord et du Pas-de-Calais bénéficient d'une hausse plus mesurée sur la même période (respectivement +1,0 % et +0,7 %).

Les fédérations sportives touchées par les plus fortes baisses sur cette période sont, comme au niveau national, le handball (-33 % soit 2 fois plus qu'en France), le tennis de table (-33 % contre -23 % au niveau national), le judo (-13 %) et le karaté (-12 %). Ces pertes sont très marquées en 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire qui a davantage touché les sports pratiqués en intérieur et les sports individuels de contact.

À l'inverse, le rugby, sport peu pratiqué dans la région, connaît pourtant un regain d'intérêt entre 2017 et 2022 avec 20 % de licences en plus, contre 12 % en France. Cette augmentation, surtout en 2022, peut s'expliquer par la mise en avant de ce sport en préparation de la coupe du monde de rugby organisée en France en 2023, d'autant plus dans la région qui a accueilli 5 matchs dont un de l'équipe de France. ●

**Noémie Grandperrin,
Caroline Victoor
Insee Hauts-de-France**

► Sources

L'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS) est une enquête statistique publique menée tous les dix ans depuis 2000 par l'Injep et la Direction des sports auprès des personnes résidant en France âgées de 15 ans ou plus. Les personnes pratiquant toutes leurs activités physiques exclusivement à des fins utilitaires (pour se déplacer et non pour faire de l'exercice) ne sont pas considérées comme pratiquantes, de même les activités de la balade, relaxation, baignade et échec sont exclus du champ. Pour en savoir plus <https://injep.fr/donnee/enpps/>.

Chaque année depuis 1949, le recensement annuel des licences est réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des sports (119 en 2022) afin de capter les évolutions de la pratique sportive encadrée. Le recensement des licences comptabilise les licences annuelles et non les licenciés.

L'étude porte sur 89 fédérations, hors fédérations affinitaires, scolaires, para sportives et FF d'échecs.

Le statut de fédération olympique se réfère à celui en date du recensement 2022 qui correspond au statut olympique à la veille des JOP de Paris 2024, c'est le cas pour 35 fédérations (32 fédérations olympiques d'été et 3 fédérations olympiques d'hiver).

Une erreur a été détectée sur les données pour 2019 à 2022 de la fédération française de volley-ball et est en cours de correction par l'Injep. Les données corrigées n'ont pas pu être intégrées à cette publication de sorte que les résultats pour la fédération de volley ne sont pas commentés. L'erreur sur le nombre total de licences délivrées dans la région est néanmoins estimée à moins de 1 %.

► Définitions

Licence annuelle : titre de participation délivré par une fédération agréée moyennant une cotisation annuelle donnant accès aux activités organisées par la fédération ou ses structures affiliées pour l'ensemble de la saison. Elle se distingue des licences de plus courtes durées, des autres titres de participation, et de la simple adhésion à un club sportif. Les licences annuelles peuvent donner accès à des pratiques compétitives, de loisirs, ou d'encadrement.

Fédérations unisports : les fédérations unisports sont parfois qualifiées de fédérations délégataires. Une délégation donnant le monopole à une fédération pour organiser les compétitions dans au moins une discipline sur le territoire ainsi que le droit de délivrer des titres (ex : Champion de France). Sont donc rassemblées en tant que fédérations unisports les fédérations bénéficiant de délégation officielle dans au moins une discipline ou ayant vocation à l'obtenir (<https://www.sports.gouv.fr/les-120-federations-sportives-et-22-groupements-nationaux-530>).



Les éléments préparatoires à cette publication ont été réalisés dans le cadre d'une collaboration entre l'Insee et l'Injep. L'Injep, à travers sa mission des enquêtes, des données et études statistiques (Medes), constitue le service statistique ministériel (SSM) responsable des champs de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport.

Pour en savoir plus

- « [Panorama des licences sportives dans les fédérations olympiques de Paris 2024](#) », Insee Première n° 1992, avril 2024.
- « [Les licences annuelles des fédérations sportives en 2022](#) », Injep Fiches repères n°2023/05, septembre 2023.
- « [Les pratiques physiques et sportives en France](#) », Injep, mars 2023.
- « [Deux tiers des 15 ans ou plus ont une activité physique ou sportive régulière en 2020](#) », Insee références, France portrait social, édition 2022, novembre 2022

Direction régionale des Hauts-de-France :
130 Avenue du Président
J.F. Kennedy
CS 70769 59034 Lille
Cedex

Directrice de la publication :
Catherine Renne

Rédacteur en chef :
Laetitia Baudrin

Secrétariat de rédaction :
Clotilde Demanne

ISSN 2493-1292 (papier)
ISSN 2492-4253 (web)
© Insee 2024

www.insee.fr
@ InseeHdf

